

Table des matières

L'aptitude à la conduite	7
<i>François FERON</i>	
Section 1. Obtention du permis de conduire	7
§ 1. Critères d'obtention du permis	7
A. Groupe 1	9
B. Groupe 2	9
§ 2. Sanction	11
A. Au pénal	11
B. Au civil	11
Section 2. Retrait volontaire du permis de conduire	13
§ 1. Principe	13
§ 2. Rôle du médecin traitant	13
Section 3. Retrait forcé du permis de conduire	15
§ 1. Déchéance pour inaptitude physique ou psychique – Principes	15
§ 2. Nature de la mesure	15
§ 3. Conditions d'application	17
§ 4. Durée	21
§ 5. Réintégration	21
L'expertise d'évaluation de l'aptitude à la conduite	23
<i>François BEAUTHIER et Jean-Pol BEAUTHIER</i>	
Introduction	23
Section 1. Cadre légal	24
Section 2. L'expertise médicale proprement dite	24
Section 3. Aspects médico-légaux	25
§ 1. Pathologie neurologique	25
§ 2. Pathologie psychiatrique et affections psychologiques	26
§ 3. Troubles locomoteurs	27
§ 4. Pathologies cardiovasculaires	27

§ 5. Pathologies métaboliques	27
§ 6. Troubles auditifs	28
§ 7. Troubles visuels	28
§ 8. Dépendances	28
A. Alcool	28
B. Drogues et médicaments	31
Conclusion	31
Bibliographie	32

**Le Département d'aptitude à la conduite (DAC)
de l'Agence wallonne pour la sécurité routière
(AWSR) : mission, fonctionnement et interactions
possibles lors d'une procédure judiciaire** 33

Virginie PIROTTE et Clarisse RONDIA

Section 1. Le DAC : historique, public cible et fonctionnement	33
§ 1. La création du DAC	33
§ 2. L'évaluation de l'aptitude à la conduite, l'acteur de première ligne : le médecin traitant	34
§ 3. L'intervention du DAC : qui est concerné ?	34
§ 4. La mission du DAC et la culture du service	35
§ 5. La procédure d'évaluation au DAC	36
§ 6. La spécificité du DAC : le test pratique sur route	37
§ 7. La décision du DAC	38
Section 2. Le DAC au service des acteurs judiciaires	39
§ 1. Le tribunal	41
§ 2. L'expert judiciaire	42
A. Pourquoi ?	42
B. Comment ?	43
§ 3. Le ministère public	44
§ 4. L'avocat	45
§ 5. Une exception au recours au DAC : la problématique de l'assuétude	46
Conclusion	46

Focus sur deux problématiques en matière de circulation routière	47
<i>Bernard DEWIT et Catherine VAN GHELUWE</i>	
Section 1. Le délit de fuite et le manquement à l'article 52.2 ou 52.3 du Code de la route	47
§ 1. Le délit de fuite	48
A. « tout conducteur »	48
B. « quiconque »	49
C. « accident de la circulation »	49
D. « dans un lieu public »	50
E. « sachant »	50
F. « prend la fuite »	50
G. « pour échapper aux constatations utiles »	56
§ 2. Les articles 52.2 et 52.3 du Code de la route	58
A. Le cas où il n'y a que des dommages matériels	59
B. Le cas où il y a des dommages corporels	62
§ 3. Tentative de synthèse	63
Section 2. Les permis de conduire étrangers : reconnaissance et validité sur le territoire belge	63
§ 1. La règle de base : article 3 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire	64
– Les touristes ou personnes en court séjour – Permis européen ou non européen	64
Les personnes domiciliées en Belgique ou qui y résident depuis plus de 185 jours	65
Permis européens sans limite de validité administrative	65
Permis européens avec une date de fin de validité administrative	66
Permis non européens reconnus	66
Permis non européens non reconnus	68
– Les retraits de permis de conduire étrangers	68

La procédure d'ordre de paiement : loin du long fleuve tranquille !	71
<i>Sarah GOFFIN</i>	
Introduction	71
Section 1. Bref rappel historique de la procédure d'ordre de paiement	72
§ 1. La loi du 7 février 2003	72
§ 2. La loi du 22 avril 2012	73
Section 2. La procédure en place depuis la loi du 25 décembre 2016	75
§ 1. Champ d'application de la procédure d'ordre de paiement	75
§ 2. La procédure d'ordre de paiement	76
§ 3. Le recours contre l'ordre de paiement	78
A. Délai pour faire son recours	78
B. La requête introductive du recours	79
C. L'étendue de la saisine du juge	80
D. Possibilité de se désister de son recours et de faire appel et opposition	85
E. Exécution de l'ordre de paiement	86
F. Particularité concernant la prescription	86
Section 3. Problèmes pratiques rencontrés lors du recours devant le juge de police	87
§ 1. Recours « inutiles »	87
§ 2. Envoi des perceptions immédiates aux personnes morales	88
§ 3. Problème d'adresse lors de la rédaction du procès-verbal initial	89
§ 4. Paiement incorrectement exécuté	89
§ 5. Paiements échelonnés d'initiative sans autorisation	89
Conclusion	90

**L'état des lieux sur l'exécution des peines
alternatives en matière de roulage** 91

Christine BAUDENELLE

Section 1. Les mesures probatoires	94
§ 1. Les formations	94
§ 2. Les mesures probatoires autres que la formation	98
§ 3. L'exécution de ces mesures probatoires	100
Section 2. La peine de travail autonome	102
Section 3. La procédure de médiation et mesures	111
Section 4. La peine de probation autonome	111
Section 5. L'enquête sociale et le rapport d'information succinct	115
Bibliographie	119

Responsabilité de l'État et vices de la voirie 121

Jean-Hwan TASSET

Introduction	121
Section 1. La situation actuelle – Les notions – Les limites de notre étude	122
§ 1. La responsabilité du fait des choses	122
A. La voirie – La chose	122
B. L'autorité administrative – Le gardien	125
C. Le vice	126
§ 2. La faute – Les attentes légitimes – L'administration normalement prudente et diligente	128
A. La responsabilité aquilienne de droit commun	128
B. La responsabilité tout à fait particulière des communes	130
§ 3. Les c(l)auses exonératoires de responsabilité	134
§ 4. Brève synthèse	136
Section 2. La situation actuelle au travers du prisme de la proposition de loi	137
§ 1. Le principe de la responsabilité civile	138
§ 2. La faute – Les éléments constitutifs de la faute	138
§ 3. Le dommage	142
§ 4. Le lien de causalité	144

§ 5. La responsabilité du fait des choses	148
§ 6. La réparation du dommage	152
Conclusion	154
Questions de droit international privé en matière d'accidents de la circulation	157
<i>Charles DEVILLERS</i>	
Introduction	157
Section 1. Acteurs et fonctionnement du système d'indemnisation européen	161
§ 1. Représentant chargé du règlement des sinistres	164
§ 2. Bureau belge des assureurs automobiles	168
§ 3. Fonds commun de garantie belge	177
A. Mission d'information	177
B. Mission d'indemnisation	181
Section 2. Compétence internationale	189
Section 3. Loi applicable	194
§ 1. Convention de La Haye du 4 mai 1971	195
§ 2. Règlement « Rome II » du 11 juillet 2007	198
Section 4. Enjeux pratiques	199
Conclusion	209